

SYNDICAT DE RIVIERES LES USSES

DECISION DU PRESIDENT

Pris en vertu d'une délégation donnée par le Comité Syndical
N° 2024-03-01

NATURE DE L'ACTE : MARCHÉ PUBLIC

OBJET : Décision portant attribution de la mission de « Réalisation du Bilan écologique du CTENS » (Fiche action 412 du CTENS de Plateau des Bornes)

MARCHÉ N° 2024-06

Le Président du Syndicat de Rivières Les UsseS, Jean-Yves MÂCHARD,
VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2122-22,
VU le décret N°2016-360 du 25 mars 2016, notamment en application des articles 1 et 27,
VU le code de la commande publique,
VU la délibération du Comité Syndical 2020-09-06 en date du 17 septembre 2020 par laquelle le Comité Syndical a chargé, par délégation, le président Jean-Yves MÂCHARD, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L2122-22 sus-visé,
CONSIDERANT la nécessité de recourir à un prestataire externe pour réaliser la mission « Réalisation du Bilan écologique du CTENS »,
CONSIDERANT le montant de la prestation. estimé inférieur à 40 000 € HT, seuil de publicité et de mise en concurrence,
CONSIDERANT le devis établi par l'association ASTERS CEN74, seule association consultée en capacité de réaliser cette prestation au regard de sa spécificité, pour un montant total de 14720 € HT soit 14720 € TTC (association non assujettie à la TVA).

DÉCIDE :

Article 1 :

De passer commande auprès de l'association ASTERS CEN74– 60Avenue Novel 74000 Annecy pour la prestation « Réalisation du Bilan écologique du CTENS » pour un montant total de 14720€ HT soit 14720€ TTC pour un délai de 13 mois.

Article 2 :

D'avoir recourt pour le financement de ce marché à l'aide du Conseil départemental de Haute Savoie, si les dépenses sont éligibles.

Et DIT que les crédits nécessaires à l'exercice de cette mission seront prévus au budget.

Article 3 :

La présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Comité Syndical et figurera au registre des délibérations.

Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie.

Fait à Bassy, le 5 mars 2024

Le Président, Jean-Yves MÂCHARD

